

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2017

DATE DE CONVOCATION 23/11/2017	L'an deux mille dix sept, mardi 28 novembre à 20 h 30 Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Robert de KERVÉGUEN, maire
DATE DE PUBLICATION 30/11/2017	Etaient présents : MM. Claude DUMONT, Catherine DANIEL, Patrick MADI, Vincent GUILLOUËT, Ana FAUVET, Philippe CORTES, Isabelle COT, Jean FERLIER, Anick PERTUISOT
NOMBRE DE CONSEILLERS	Formant la majorité du conseil en exercice.
EN EXERCICE 13	Absents excusés : MM. Marie-France PUGET, Catherine BONNOUVRIER, Alain PAVIOT
PRESENTS 10	Pouvoirs : Mme Catherine BONNOUVRIER à M. Robert de KERVÉGUEN M. Alain PAVIOT à M. Claude DUMONT
VOTANTS 12	SECRETAIRE : M. Jean FERLIER

Ouverture de séance à 20 h 30.

Le procès-verbal du 26 novembre 2017 est adopté à l'unanimité.

Le conseil municipal adresse ses vœux de prompt rétablissement à Marie-France Puget qui est actuellement en rééducation à la suite d'une intervention chirurgicale au genou.

Ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour

Avec l'accord des membres présents, il est ajouté un point à l'ordre du jour :

- Institution de l'obligation à déclaration préalable pour les divisions de propriétés qui ne sont pas soumises à un permis d'aménager

Suivi des dossiers en cours

Création de logements dans le bâtiment de la Gaudière :

Le comité syndical du PNR s'est réuni le 13 novembre prochain et a accordé une subvention de 62 500 € (25 000 € HT par logement) dans le cadre de la création de 5 logements locatifs sociaux dans le bâtiment de la Gaudière.

Incident sur le câble Orange rue Beaudouin :

M. Claude Dumont donne des précisions sur le déroulement des travaux par l'entreprise Circet et l'intervention de l'entreprise Forclum pour le démontage des pavés suite à l'incident sur le câble orange rue Beaudouin impactant notamment les habitants de Gadancourt et de Théméricourt. Le câble défectueux a été enfin remplacé après de nombreux échanges entre les différents intervenants.

Réfection du court de tennis :

Une consultation est en cours pour la réfection du court de tennis à la suite du désengagement de l'entreprise Siméon. Il est rappelé que la région a accordé une subvention de 3 173,40 € et le sénateur Alain Richard une aide d'un montant de 9 520 € (montant des travaux : 21 156 € HT).

Cérémonie du 11 novembre :

La cérémonie s'est déroulée avec la présence des élèves de l'école qui ont chanté la Marseillaise et récité un poème au cimetière. Des remerciements ont été adressés à la directrice de l'école pour cette participation.

Les enfants ont également procédé à la collecte des bleuets de France.

La clique de Guiry-en-Vexin a participé à cette cérémonie.

Réunion de quartier :

La réunion de quartier prévue le 25 novembre a été reportée au samedi 16 décembre à 10 heures avec les habitants du site des Ormeteaux, du chemin du Bourbier et de la rue du lieutenant Henri Savalle.

Réhabilitation de la mairie :

Une réunion a été organisée en présence du personnel administratif et de Claude Dumont au sujet de la réhabilitation de la mairie.

L'architecte, Mme Laurence Beledin, présentera son projet aux membres de la commission vendredi prochain.

Réunion avec la direction des routes :

A la suite de la réunion du 15 septembre dernier, nous avons relancé Monsieur Passador, responsable du service territorial des routes du Vexin et Madame Erard, son adjointe, afin de savoir et si les comptages avaient pu être

réalisés rue de la Comté et s'ils avaient pu faire les études sur les projets évoqués à savoir :

- réfection de la RD 169, route d'Us, avec divers aménagements (chicanes, marquage de places de stationnement, aménagement du carrefour au niveau du CV 6, route du Bord'Haut) prévus en 2019.
- aménagement de la RD 169, rue de la Comté par un marquage au sol de places de stationnement.

La Société SD Services a transféré son activité à Taverny de ce fait la circulation et le stationnement se sont améliorés dans la zone d'activités la Croix Jacquebot.

MSAP :

Le Maire donne connaissance du suivi d'activité de la MSAP de Vigny d'octobre 2016 à octobre 2017 communiqué par M. Eric Verdoncq. En un an, il a été enregistré 204 visites.

La Préfecture va devenir le 5^{ème} partenaire de la MSAP.

Techniquement, il n'est pas possible d'avoir deux liaisons pour l'établissement des passeports et des cartes nationales d'identité, par conséquent ce service sera assuré uniquement en mairie.

Une discussion s'engage sur la signalétique à mettre en place pour mieux faire connaître la MSAP.

Téléphone de la mairie :

Un serveur vocal interactif a été mis en place sur la ligne téléphonique de la mairie avec un renvoi sur un poste pour les prises de rendez-vous passeports et cartes nationales d'identité.

Élagage des arbres rue de la vieille Côte :

Un nouveau courrier a été adressé à M. Jean-Paul Brunier lui demandant d'élaguer les branches de sa propriété débordant sur la voie publique rue de la vieille côte dans un délai d'un mois.

Le courrier a été réceptionné le 20 novembre. Passé le 20 décembre la commune fera réaliser l'élagage et demandera le remboursement de la prestation au propriétaire.

Garage communal :

Monsieur Bordereau de l'Agence Century a fait savoir qu'il allait déposer une nouvelle demande de permis de construire tenant compte des prescriptions de l'ABF pour la création d'une agence immobilière dans l'ancien garage communal situé 26, rue Beaudouin.

Il a engagé les démarches auprès du notaire pour la signature d'une promesse de vente.

Abri de sel :

Aucune nouvelle concernant la plantation d'arbres.

Un mail de relance va être adressé au conseil départemental afin de connaître la date de ces plantations.

S.I.E.R.G.E.P. :

Une nouvelle réunion a eu lieu le 2 novembre en présence des élus des 7 communes du Val d'Oise adhérentes au SIERGEP à savoir Aavernes, Commeny, Condécourt, Frémainville, Longuesse, Seraincourt, Vigny et un avocat Il a été décidé de demander au Président Crespo des précisions et informations sur les conséquences et le devenir du SIERGEP du fait que la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise avait voté l'entrée dans son champs de compétence les piscines et qu'un conseil syndical soit convoqué pour que ce sujet soit abordé et précisé.

Le Président Crespo a répondu qu'il n'avait toujours pas d'informations précises sur le devenir du syndicat et qu'il réunirait le comité syndical dès que des informations formelles seront en sa possession notamment sur le calendrier de transfert.

M. Vincent Guillouët fait savoir que le Président Crespo conseille de se mettre en rapport directement avec le Président de la Communauté Urbaine.

Délibérations

Modification des statuts du syndicat intercommunal électricité et réseaux de câbles du Vexin :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-20, L5211-17 et L5212-25

Vu la substitution de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise à Lainville et Montalet le Bois (78) au sein du Syndicat Intercommunal Electricité et Réseaux de Câbles du Vexin,

Vu le courrier de Monsieur Jean-Pierre DORÉ, Président du SIERC, en date du 26 septembre nous demandant de nous prononcer sur les modifications des statuts du Syndicat Intercommunal Electricité et Réseaux de Câbles du Vexin approuvées par le comité syndical du 20 avril 2017,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- accepte à l'unanimité les modifications des statuts du Syndicat Intercommunal Electricité et Réseaux de Câbles du Vexin présentés
- décide de procéder à l'élection de deux délégués suppléants appelés à siéger au comité avec voix délibérative en cas d'empêchement des délégués titulaires. Compte tenu du résultat du vote ont été élus Messieurs Robert de Kervéguen et Claude Dumont.

Il est rappelé que Madame Marie-France PUGET et Monsieur Patrick MADI sont les délégués titulaires au sein du SIERC.

Prolongation du contrat gaz avec Engie :

Sur proposition du Maire, le conseil municipal donne son accord sur la prolongation du contrat gaz avec Engie jusqu'au 31 décembre 2018.

Délibération modificative n°2 au budget :

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le budget communal et la décision modificative n° 01,

Le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2017 :

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre 45 - Art. 4541 Travaux effectués d'office pour le compte de tiers	600	Chapitre 45 -Art. 4542 Travaux effectués d'office pour le compte de tiers	600
TOTAL	600	TOTAL	600

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre 012 - Art. 6218 Autre personnel extérieur	11 460		
Chapitre 65 - Article 65548 Autres contributions aux organismes de regroupement	1 180		
Art. 022 Dépenses imprévues foncion.	-12 640		
TOTAL	0	TOTAL	0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité cette décision modificative.

Mise en sommeil de la caisse des écoles : recrutement d'enseignants pour l'étude surveillée et de vacataires pour les activités NAP :

Vu la délibération de la caisse des écoles du 23 mars 2017 et la délibération de la commune de Vigny du 26 septembre 2017 décidant la mise en sommeil de la caisse des écoles au 1^{er} janvier 2018 et à cette même date du transfert de ses activités sur la Commune de Vigny,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser le maire à recruter, autant que de besoin :

- à compter du 1^{er} janvier 2018 des enseignants pour assurer les missions de surveillance et d'encadrement à la cantine scolaire, garderie et études surveillées
- des vacataires pour animer les ateliers du temps périscolaires, de manière discontinue dans le temps, entre le 1^{er} janvier 2018 et le 6 juillet 2018.

Dématérialisation des marchés publics :

Vu la convention de partenariat entre le Syndicat Mixte Val d'Oise Numérique, l'Union des Maires du Val d'Oise et le GIP Maximilien portant sur le déploiement d'un service public mutualisé en matière d'achat public et d'e-administration sur le département du Val d'Oise,

Considérant que ce groupement d'intérêt public propose à tous les acheteurs publics d'Ile de France un portail commun pour les marchés publics franciliens rassemblant annonces de marchés, plate-forme de dématérialisation et mise en réseau d'acheteurs publics, télétransmission des actes au contrôle de légalité,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- l'adhésion de la commune de Vigny au groupement d'intérêt public Maximilien
- d'approuver la convention constitutive du groupement d'intérêt public
- de régler la contribution annuelle correspondante en bénéficiant du prorata temporis la 1^{ère} année et de la réduction de 50 % jusqu'au terme de la convention entre Maximilien, le Syndicat Mixte Val d'Oise Numérique et l'Union des Maires du Val d'Oise
- désigne Madame Marie-France Puget, maire-adjoint comme représentante de la commune de Vigny au groupement d'intérêt public et Monsieur Claude Dumont, maire-adjoint comme représentant suppléant.
- autorise Monsieur le maire à signer tous actes relatifs à cette adhésion.

Vente d'un terrain du site des Ormeteaux :

Monsieur et Madame Sébastien Souaid domiciliés 2, rue du Général de Gaulle à Vigny souhaiteraient se porter acquéreur d'une partie de la parcelle appartenant à la Commune de Vigny située à l'arrière de leur terrain d'une surface d'environ 192 m².

Le terrain en question est situé en zone N au PLU et fait partie des parcelles qui viennent d'être rétrocédées par l'ASL des Ormeteaux à la commune de Vigny.

Sur proposition du maire, le conseil municipal est favorable à la vente de ce terrain à Monsieur et Madame Sébastien Souaid au prix de 5 € (cinq euros) le m². Il donne tous pouvoirs à Monsieur Robert de KERVÉGUEN, maire de Vigny, pour réaliser cette vente, à cet effet passer et signer tous actes et pièces et généralement faire le nécessaire.

Institution de l'obligation à déclaration préalable pour les divisions de propriétés qui ne sont pas soumises à un permis d'aménager :

Les demandes de division des terrains sur la commune ne cessent d'augmenter. L'incidence et l'impact des divisions sur l'espace public et le patrimoine bâti deviennent problématiques pour la commune. En effet, les divisions des parcelles ont la plupart du temps pour conséquence la dégradation voire la disparition de la qualité des cours et des jardins des parcelles divisées, l'imperméabilisation des sols des cours et jardins, l'augmentation des voitures en stationnement sur les rues et trottoirs alors qu'il n'y a plus de place pour davantage de stationnements, cela crée des incivilités sur le domaine public et des gênes à la circulation. Enfin, on assiste à la transformation et à la dénaturaion des corps de bâti anciens pour la création de nouveaux logements souvent nombreux et de très petites tailles ce qui a des répercussions sur la qualité architecturale du patrimoine bâti entraînant une dégradation notable et irréversible.

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de l'article L115-3 permettant à la commune de renforcer le dispositif règlementaire par délibération pour maîtriser les divisions foncières qui par leur importance, le nombre de lots ou les travaux qu'elles impliquent pourraient avoir pour conséquence de compromettre gravement la qualité des paysages et des sites, le caractère naturel des espaces, la qualité des paysages ou le maintien des équilibres biologiques.

Cet article est relatif à l'institution de l'obligation à déclaration préalable prévue par l'article L 421-4 et l'article R421-23 du code de l'urbanisme, les divisions volontaires, en propriété ou en jouissance, d'une propriété foncière, par ventes ou locations simultanées ou successives qui ne sont pas soumises à un permis d'aménager.

Monsieur le Maire rappelle que la commune fait partie du site inscrit du Vexin, du PNR, et que la commune possède un patrimoine bâti et paysager qui reste protégé :

Les diverses protections patrimoniales de la commune sont : périmètre de protection du château et parc classés monuments historiques, espaces boisés et jardins et protégés au PLU, cônes de vues, paysage,...

Monsieur le Maire informe du périmètre précis qui pourrait être institué sur les zones soumises à division.

Le périmètre concerne le centre village et la partie ancienne du Bord'haut de Vigny, caractérisés par le patrimoine bâti ancien, par les jardins et les cours, la Gaudière dont les jardins sont pourvus de nombreux et grands arbres assurant l'intégration des constructions dans le coteau, protégeant les habitations des pollutions agricoles et constituant un réservoir de la biodiversité à l'échelle du plateau, et le secteur du centre équestre qui est très sensible au point de vue du paysage à l'échelle de la vallée de l'Aubette entre Vigny et Théméricourt.

Ce périmètre concerne l'ensemble des parcelles situées dans les zones UA, UG et UL du PLU et il est justifié par la protection du patrimoine bâti et des espaces paysagers pour lesquels il est souhaitable de préserver le caractère patrimonial et paysager des lieux qui participent à l'identité paysagère de la commune.

Il est demandé au conseil municipal son avis sur cette institution et sur les périmètres des zones proposées.

Le conseil, après en avoir délibéré,

- décide d'instituer conformément à l'article L 115-3 l'obligation à déclaration préalable prévue par l'article L.421-4 et par l'article R421-23 du code de l'urbanisme, les divisions volontaires, en propriété ou en jouissance, d'une propriété foncière, par vente ou locations simultanées ou successives qui ne sont pas soumises à un permis d'aménager.
- retient comme zones concernées par cette obligation : les zones UA, UG et UL du PLU,
- autorise M. le Maire à signer tous les documents relatifs à l'institution de l'obligation à déclaration préalable prévue par l'article L.421-4 du code de l'urbanisme, les divisions volontaires, en propriété ou en jouissance, d'une propriété foncière, par vente ou locations simultanées ou successives qui ne sont pas soumises à un permis d'aménager.

Assainissement – rapporteur : Claude Dumont

Les travaux de mise en séparatif sont terminés dans toutes les rues prévues au programme.

Les travaux rue Marie sont en cours : le captage des sources et le prolongement du réseau d'assainissement jusqu'au n°16

La réalisation du déversoir d'orage place d'Amboise va commencer lundi prochain.

Trois branchements non conformes vont être repris rue Vaillant. Lors des tests, il a été constaté qu'un riverain s'était branché directement sur le réseau illégalement.

Ces derniers travaux devraient être terminés pour le 15 décembre.

En 2018 seront réalisés les travaux en domaine privé (raccordement des riverains au réseau) avec la mise en place de subventions mutualisées par la mairie.

Un courrier a été adressé aux habitants de la Gaudière leur proposant de bénéficier de la subvention de 1 000 € de l'agence de l'eau s'ils ont la possibilité de déconnecter leurs eaux pluviales du réseau d'assainissement unitaire après un diagnostic réalisé par le bureau d'études EVA. Aucune obligation n'est imposée.

Voirie – rapporteur : Claude Dumont

Il est prévu prochainement :

Le marquage au sol, côté pair, des places de stationnement rue Beaudouin avec la pose de la signalétique ainsi que la matérialisation des arrêts de bus.

Le marquage au sol de l'interdiction de stationner entre le café et l'impasse des cendres.

Il restera à réaliser sur le programme de travaux de la voirie : l'allée du bois Ribot – le chemin d'accès au collège – la partie basse de la rue Marie (entre la rue du général Leclerc et la rue Montmorency).

Travaux - rapporteurs : Claude Dumont et Patrick Madi

Travaux projetés :

- mise en sécurité de l'école maternelle. Les travaux sont prévus en février (pose d'un portillon commandé par une gâche électromagnétique de l'intérieur de l'école – portail – clôture de 1,75 m de haut). Aucun stationnement ne sera autorisé dans la cour de l'école maternelle.
La mise en sécurité de l'école primaire se fera plus tard.
- fenêtres de l'école primaire : installation de stores roulants intérieurs et des films occultants seront placés sur les vitres supérieures afin de diminuer la luminosité sur les tableaux numériques.
- réaménagement de l'emplacement pour le conteneur à verres et celui du Relais rue de la vieille côte suite aux travaux prévus par Val d'Oise Fibre pour le nœud de raccordement optique.
- mise en place de poubelles au niveau du café et de la boulangerie avec installation de bacs à fleurs le long des poteaux devant la poste avec un banc.
- réfection du clocher de l'église : un contact a été pris avec la Fondation du Patrimoine qui pourrait engager une souscription publique ouvrant droit à des réductions d'impôt pour les donateurs.
Les vitraux de l'église se détériorent du fait de l'absence de joints de dilatation.
- commande de panneaux de signalisation en bois avec une aide du PNR et la participation du commerçant.
- en attente du rapport de l'analyse de l'air en vue de l'acquisition du bâtiment de la poste.
- achat de matériel : une tondeuse, un aspirateur à feuilles et en commun avec la commune d'Avernes une machine pour traiter le cimetière.
- Remplacement des 4 convecteurs de la salle aux miroirs : M. Patrick Madi a consulté trois entreprises. La dépense sera de l'ordre de 5 à 6 000 €.

Arrêté de circulation : limitation de vitesse dans la traversée de la gaudière

Sur proposition du maire, le conseil municipal est favorable à limiter la vitesse à 30 km/h dans la traversée de la Gaudière.

Il est suggéré également de faire des marquages au sol de places de stationnement sur la route.

Jean Ferlier rappelle que le panneau gaudière n'est pas visible à l'entrée en venant de la route d'Us.

SMIRTOM du Vexin – rapporteur : Claude Dumont

Le marché de collecte arrivant à échéance le 31 mai 2018, le SMIRTOM du Vexin a fait réaliser une étude d'optimisation des prestations.

M. Claude Dumont donne des précisions sur les modes de collecte qui vont certainement être modifiés en favorisant l'apport en déchetterie et en réduisant la collecte en porte à porte.

De plus, le SMIRTOM du Vexin devra appliquer les recommandations préconisées par la caisse régionale d'assurance maladie, notamment la conteneurisation des flux collectés.

Syndicat intercommunal des collèges des cantons de Marines et Vigny – rapporteur : Claude Dumont

Le syndicat intercommunal des collèges des cantons de Marines et Vigny s'est réuni en assemblée générale le 21 Novembre dernier.

Il a été proposé aux équipes enseignantes et aux élèves du collège de Vigny de nommer le gymnase. La dénomination ayant eu le plus de voix est « gymnase du cœur du Vexin ».

Le syndicat a également délibéré à nouveau sur le terrain d'assiette et le prix d'acquisition du fait que la commune de Vigny a souhaité conserver une partie de l'emprise pour réaliser les places de stationnement devant le gymnase.

La présidente a été autorisée à procéder à l'acquisition pour un montant de 76 712 € pour une surface de 3 369 m².

Communauté de communes Vexin centre – rapporteur : Catherine Danel

Mme Catherine Danel donne des informations sur le conseil intercommunal des jeunes. Le groupe de transport a participé à l'opération coup de pouce, la commission environnement va intervenir le 2 décembre prochain à Condécourt dans le cadre de l'opération « nettoyage des villages », la commission animation sportive prépare une sortie en avril à travers des parcours en VTC dans les différentes communes de la CCVC.

Commission environnement, patrimoine, urbanisme – rapporteur : Isabelle Cot

Tout d'abord, chacun aura une amicale pensée pour un membre de la commission et sa famille.

Atlas communal du patrimoine bâti :

45 maisons ont déjà été recensées. Ce travail devrait être terminé fin janvier 2018. Le but est de faire un recueil pour la collection « pays d'art et d'histoire », 39 communes du PNR ont adhéré à ce projet. Isabelle Cot et Cyrille Porté ont participé à la réunion à la maison du parc le 20 novembre.

Prochaine Journée du Patrimoine en septembre 2018

Quelques thèmes ont été proposés : la carrière de Vigny-Longuesse, les maisons remarquables (moulin route, ferme de la comté), visite du château et ses jardins, rallye sur la découverte des porches de Vigny. La préférence serait les maisons remarquables.

Prochaine matinée éco citoyenne

Il a été convenu de ne plus organiser de matinée éco citoyenne pendant les vacances scolaires. La prochaine est prévue le samedi 24 mars. Parmi les thèmes envisagés par la commission : chemin de la Caffine, chemin de Vernon derrière la Gaudière, l'Aubette à partir du stade, sente de la fontaine aux malades. Il serait retenu le nettoyage dans la commune ou le nettoyage de l'Aubette.

Commission information, communication – rapporteur : Ana Fauvet

La commission s'est réunie pour faire le point sur les articles à faire paraître dans les Echos. Les textes sont à remettre au plus tard le 7 décembre avec une première relecture début janvier et une parution pour fin janvier/début février.

Informations diverses

Arbre de Noël

La manifestation de l'arbre de Noël aura lieu le vendredi 15 décembre à 19 h dans la salle des fêtes avec une séance cinéma « le Noël féérique ». Deux animations seront également proposées aux enfants pendant le vin d'honneur : maquillage et manège à pédales.

Cérémonie des vœux

La cérémonie des vœux aura lieu le samedi 20 janvier 2018 à 11 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire passe la parole aux membres présents

Questions diverses

- Mme Isabelle Cot fait savoir qu'en cas de rénovation des biens par des communes ou des propriétaires privés, le PNR peut communiquer sur les techniques de rénovation et apporter des conseils sur les matériaux à utiliser pour les différents corps de métiers.
 - Mme Catherine Danel propose d'organiser le diner des élus le vendredi 2 février 2018.
 - M. Antoine Traineau, dans l'assistance, fait savoir que le stationnement est dangereux dans la gaudière principalement en raison des voitures qui se garent sur les trottoirs.
 - M. Jean-Claude Germain doit recevoir la visite du bureau d'études EVA après la date butoir du 15 décembre, pour le diagnostic sur les eaux pluviales. Il lui est répondu que cela ne posera pas de problème.
- La séance est levée à 22 h 45.